



# Le Conseil Informe...

SÉANCE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ MAI 2017

Visitez notre site Web au [www.municipalite.ladore.qc.ca](http://www.municipalite.ladore.qc.ca)  
et notre page Facebook « Municipalité de La Doré »

**N.B. : Les procès-verbaux et les séances du conseil municipal sont disponibles  
en ligne sur le site Web municipal**

---

## INFORMATIONS SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Depuis quelques années déjà, le Gouvernement, lorsqu'il accorde des subventions, demande aux municipalités d'emprunter ces sommes. Il s'engage à payer le capital et les intérêts de ces emprunts.

Pour la construction de la caserne et la démolition de l'édifice, l'emprunt remboursable par le Gouvernement sera de 1 028 378\$.

Pour la réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord, le Gouvernement remboursera 412 450\$.

Donc, ces emprunts, qui sont contractés par la Municipalité pour le Gouvernement, totalisent, pour les deux projets, une somme de 1 440 828\$ qui n'a aucun impact sur le taux d'endettement de votre Municipalité ni sur les taux de taxes des contribuables.

Pour sa part, la Municipalité assure la réalisation de ces travaux de la façon suivante :

- pour le projet de réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord, 137 481\$ seront pris à même le surplus accumulé de la Municipalité;
- pour le projet de construction de la caserne et de démolition de l'édifice, 553 732\$ seront empruntés sur 25 ans par souci d'équité pour les générations de contribuables actuelles et futures.

Pour des renseignements complémentaires, communiquez au bureau municipal au 418-256-3545 poste 2221.



# AVIS PUBLIC

## AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

Lors d'une séance du conseil tenue le 1<sup>e</sup> mai 2017, le conseil municipal de la Paroisse de La Doré a adopté les règlements numéro 2017-006 intitulés : « Règlement décrétant l'exécution de travaux de construction d'une caserne, démolition de l'édifice actuel et autorisant un emprunt et des dépenses de 1 582 110\$ dont 1 028 378\$ est remboursable dans une subvention» et numéro 2017-007 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord et autorisant un emprunt de 412 450\$ et des dépenses de 549 931\$ admissibles à une subvention en vertu d'un accord de principe avec le ministère des Transports ».

### POURQUOI UN REGISTRE RÉFÉRENDAIRE?

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité **peuvent demander que les règlements numéros 2017-006 et 2017-007 fassent l'objet d'un scrutin référendaire** en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité: carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Le registre sera accessible de 9h00 à 19h00 le 8 mai 2017, au bureau de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, situé au 5000, rue des Peupliers à La Doré.

Le nombre de demandes requis pour que les règlements numéros 2017-006 et 2017-007 fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de 127. Si ce nombre n'est pas atteint, les règlements numéros 2017-006 et 2017-007 seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le même jour à 19h00, au bureau de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, situé au 5000, rue des Peupliers, La Doré.

Les règlements peuvent être consultés au bureau de la Municipalité de 8h30 à 12h et de 13h à 16h du lundi au vendredi.



## FINANCES

**DÉPENSES** ☞ Les membres du conseil ont accepté le journal des achats du mois d'avril 2017 pour un montant de 135 688.62\$ incluant les taxes et les dépenses du Centre des Loisirs, de la Bibliothèque Gilbert-Langevin et du Complexe sportif. Les paiements des dépenses ont été autorisés.

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Adoption du règlement #2017-006 pour la construction d'une caserne et la démolition de l'édifice actuel et autorisant un règlement d'emprunt et des dépenses de 1 582 110\$ dont 1 028 378\$ sont remboursables par une subvention;
- Adoption du règlement #2017-007 pour la réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord et autorisant un emprunt de 412 450\$ (entièrement subventionné) et des dépenses de 549 931\$;
- Attribution du mandat de services professionnels pour la réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord (9 887.20\$);
- Attribution du mandat de réalisation de la réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord (467 563.08\$);
- La Municipalité a procédé à l'achat d'une propriété sur le lot 4 595 436 afin de l'utiliser comme entrepôt municipal;
- Participation financière de 250\$ pour la Fête de la fidélité qui aura lieu le 20 mai prochain;
- Autorisation de radiation de la dette du Festival équestre et country envers le Centre des Loisirs.

## GESTION MUNICIPALE

- Nomination d'une responsable (Stéphanie Gagnon) à Revenu Québec pour Clic Sécur;
- Nomination de monsieur Pierre-Paul Lalancette comme pro maire;
- Renouvellement des droits de passages pour le Club de motoneige Les Loups du Nord inc.;
- Nomination des contrôleurs pour la fourrière municipale;

- La Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de reconnaître le pont La Doré/Normandin comme faisant partie du Plan d'intervention sur le réseau rural local afin de le rendre admissible à des subventions pour sa réfection;
- La Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports des sommes supplémentaires pour la réfection complète de la route Saint-Joseph Nord;
- Proclamation de la semaine de la santé mentale du 7 au 13 mai 2017;
- Demande à Postes Canada de réviser sa décision en lien avec l'abolition du poste d'adjointe au Maître de poste au bureau de La Doré;
- Vente de terrains :
  - Autorisation de vente lot 4 595 436 (100\$);
  - Autorisation de vente lots 4 595 479 & 4 595 478 (600\$);
  - Autorisation de vente lots 4 595 475 & 4 595 472 (600\$).

**SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES TOILETTES À GRAND DÉBIT** ☞ La Municipalité vous informe du programme de subvention pour le remplacement des toilettes à grand débit, et ce, dans le cadre de la sensibilisation à l'économie de l'eau potable. Si vous prévoyez changer votre toilette, informez-vous sur ce nouveau programme qui pourrait vous rapporter **50\$ ou 100\$ selon le choix de votre nouvelle toilette.** Informez-vous au bureau municipal ou suivez la page Facebook. Certaines conditions s'appliquent.

## COMMUNAUTAIRE

**COLLECTE DES ORDURES** ☞ L'horaire estival de la collecte des ordures débutera dans la semaine du **15 mai** avec la collecte des ordures **et** de la récupération. Dans la semaine du **23 mai**, il y aura collecte des ordures ménagères **seulement**, et ainsi de suite.

**PRÉ-TIRAGE FESTIVAL DES CAMIONNEURS** ☞ Le pré tirage du Festival des Camionneurs aura lieu dimanche le 21 mai à 12h au Centre des Loisirs. Un brunch sera disponible dès 9h au coût de 12\$/adulte, 8\$/enfant de 6 à 9 ans et gratuit pour les 0-5 ans.



**EXCRÉMENTS D'ANIMAUX** ☞ Suite à de nombreuses plaintes de citoyens-marcheurs, nous vous demandons de ramasser les cadeaux indésirables de vos animaux de compagnie sur les terrains privés et, surtout, dans les **espaces verts publics**. Selon la réglementation en vigueur, règlement #2004-016 article 17 "*Tout propriétaire ou tout gardien d'un animal doit enlever les excréments tant sur la propriété publique que privée et en disposer en les déposant dans une poubelle, après les avoir placés dans un sac ou un contenant étanche et hermétiquement fermé. Tout propriétaire ou tout gardien d'un animal doit avoir en sa possession les instruments nécessaires à cette fin.*" Veuillez donc à vous prémunir de sacs de plastique adéquats lors de la marche de santé de votre (vos) animal (aux) tels que chien, cheval, etc. Une attention particulière devrait être posée pour les endroits utilisés par les marcheurs.

Également, selon la réglementation en vigueur, règlement #2004-016 article 20 : « *Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.* ». Nous recevons des plaintes pour les animaux libres qui effraient les piétons et les enfants. Le Conseil municipal demande aux propriétaires d'avoir une gestion responsable de leurs animaux de compagnie.

**PROGRAMME NOUVEAUX NES** ☞ Avis à tous les parents de nouveaux nés de La Doré, pensez d'aviser la Municipalité de la venue de votre petit bébé afin de bénéficier du programme. Un cadeau d'une valeur de 200\$ vous sera remis. Inscrivez-vous au 418-256-3545 poste 2225.

**BANQUE D'HEBERGEMENT** ☞ Vous êtes propriétaire d'une maison à louer, d'un logement ou d'une chambre libre actuellement ou non? Informez-nous afin d'être sur la liste des logements ou des chambres à louer. Elle sera mise

à la disposition des nouveaux arrivants désirant s'établir à La Doré.

**QUESTION-CONCOURS « QU'EST-CE QUE VOUS AIMEZ DE LA DORÉ? »** ☞ La personne gagnante de notre concours est Madame Pierrette Tremblay, native de La Doré. Elle a remporté 200\$ à dépenser chez nos marchands locaux. Au total 145 réponses reçues et elles étaient toutes très intéressantes et concluantes. La proximité de la forêt, la tranquillité, les diverses activités pour toute la famille et le dynamisme des gens de La Doré sont, entre autres, les réponses les plus populaires. Merci de votre participation!

## SPORTS ET LOISIRS

**CAMP DE JOUR** ☞ Le camp se tiendra du **26 juin au 4 août** inclusivement de **9h à 15h du lundi au vendredi. Service de garde de 8h à 9h et de 15h à 17h** au coût de **5\$** par jour (sur réservation). **Coût du camp pour l'été 150\$** (sorties et service de garde non inclus). Il y aura possibilité d'ajouter 2 semaines de camp, soit du 6 au 18 août, si le nombre d'inscriptions est suffisant.

La période d'inscription se fera du 15 mai au 2 juin inclusivement. Vous pouvez inscrire votre enfant via le formulaire d'inscription qui sera mis en lien sur notre Facebook de la Municipalité de La Doré ou directement au bureau municipal.

**SÉCURITÉ À VÉLO** ☞ Au printemps, c'est le temps de ressortir les vélos. Comme on le sait, les blessures à la tête sont la cause de 60% des décès chez les cyclistes victimes d'accidents. Ce type de traumatisme est aussi à l'origine de 30% des hospitalisations. Il est important de porter le casque pour vous assurer une protection maximale. Rappelons aux jeunes et au grand public l'importance du port du casque, de la visibilité, du respect des règles de sécurité et également l'importance du partage de la route entre les cyclistes et les automobilistes.

## Découvrez le monde des



La Bibliothèque Gilbert-Langevin de La Doré vous invite à participer  
À l'atelier sur *Les Papillons*

Découvrez-en davantage avec des affiches expliquant la morphologie du papillon, sa métamorphose, les sortes d'antennes. Quelles sont les différences entre papillon de nuit et de jour? Comment faire la chasse aux papillons et créer sa propre collection.  
Sur place, vous pourrez observer des magnifiques collections de papillons.



Quand : **Lundi 29 mai**  
Lieu : Bibliothèque Gilbert-Langevin La Doré  
Heure : 13h30 à 14h30  
Clientèle : TOUS (après-midi compensé à l'école primaire dont bienvenue aux enfants)  
Coût : Gratuit  
Information au 418 256-3545 p.2300

